



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-63

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de la convention de subventionnement n° 2018-04-07 par le SIAH relative aux travaux d'assainissement Avenue Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Catherine ROY - Déléguée suppléante de la Commune de MONTSOULT

Présents : 37

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON et Gérard SANTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

CARPF :

Jean-Noël BELLIER (Commune d'ÉCOUEN) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 3

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de la convention de subventionnement n° 2018-04-07 par le SIAH relative aux travaux d'assainissement Avenue Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat a par délibération n° 170-6 du 14 décembre 2005, fixé les conditions d'octroi des subventions pour les opérations de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées.

La commune de GARGES-LÈS-GONESSE souhaite procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées situés Avenue Stalingrad.

Il s'agit d'une reconstruction par dévoiement du réseau communal d'eaux usées en Polyester Renforcé de Verre (PRV) de 250 millimètres sur 117 mètres linéaires aux abords du Rond-Point du Christ, sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'Avenue de Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE, d'abandonner et de combler le collecteur existant.

Compte tenu de l'intérêt général que représente cette opération, le Syndicat a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers au bénéficiaire.

La subvention d'investissement correspondra à 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux. Elle sera versée en un seul mandatement. Le programme subventionné présenté est de 101 368,45 € HT, hors dépenses connexes. Le montant de la participation du SIAH sera au maximum de 20 273,69 € HT.

Cette subvention sera totalement affectée au financement de cette opération.

La commune a soumis cette convention au vote de son Conseil Municipal le 21 mars 2018.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 67, article 6742.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 170-6 du 14 décembre 2005 fixant les conditions d'octroi des subventions pour les opérations de travaux de réhabilitation des eaux usées,

Vu la délibération du 21 mars 2018 autorisant le Maire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE à signer la convention n° 2018-04-07 relative au subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Avenue Stalingrad,

Vu les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Avenue Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,

Vu le montant des travaux de 101 368,45 € HT, hors dépenses connexes,

Considérant l'intérêt général que représente cette opération,

Considérant la nécessité d'accorder une subvention de 20 273,69 € HT maximum pour ces travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention n° 2018-04-07 relative au subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées situés Avenue Stalingrad avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de la convention de subventionnement n° 2018-04-07 par le SIAH relative aux travaux d'assainissement Avenue Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2018-04-07 relative au subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE,
- 2- **Prend acte** que les crédits en dépense sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 67, article 6742,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2018

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *10 juillet 2018*
Affichée le : *12 juillet 2018*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-63-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018